



MARCHEPRIME  
Une ville au cœur

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

### **Nombre de Conseillers :**

en exercice : 25  
présents : 19  
votants : 24

L'an deux mille VINGT-DEUX, le 17 novembre à 20 heures et 00 minute, le Conseil Municipal de la commune de MARCHEPRIME, dûment convoqué le 10 novembre 2022 en séance ORDINAIRE, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Manuel MARTINEZ, Maire.

**PRÉSENTS :** M. MARTINEZ, Mme BATS, M. FLEURY, M. LORRIOT, Mme BRETTE, Mme RUIZ, M. RECAPET, Mme PIRES, Mme FALCOZ-VIGNE, M. ROYER, Mme JAULARD, M. VANIGLIA, Mme ASSIBAT-TRILLE, M. CAÏSSA, Mme FARGE, M. COURTIN, Mme BERTOSSI, Mme SALHI, Mme MARTIN.

### **ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

Mme GAILLET a donné procuration à Mme BATS  
M. BARGACH a donné procuration à M. VANIGLIA  
Mme BARQ SAAVEDRA a donné procuration à M. RECAPET  
M. CARDOSO a donné procuration à M. LORRIOT  
M. GUICHENEY a donné procuration à Mme MARTIN

### **ABSENT NON REPRÉSENTÉ :**

M. MAILLARD

**Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) :** M. Christophe LORRIOT

### **Délibération n°01-17112022 : MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENTS (AP/CP) 2022**

Monsieur Christophe LORRIOT, Adjoint au Maire délégué aux finances expose que :

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 ;

Vu la délibération du 24 mars 2022 portant sur l'ouverture des AP/CP 2022-2024, décidée de la façon suivante et considérant les études réalisées pour la faisabilité de travaux à réaliser, avec notamment :

- 1 : la construction d'un bâtiment neuf pour l'ALSH maternel ;
- 2 : la construction de deux logements d'urgence sociale et solidaire ;
- 3 : l'aménagement de voirie sur la rue Daniel Digneaux ;
- 4 : l'aménagement des espaces verts de la Possession sur trois ans.

AP/CP n° 2022-001-074

Construction d'un bâtiment neuf pour l'ALSH maternel

Montant voté	CP 2022	CP 2023	CP 2024
1 076 619 €	326 457 €	750 162 €	0 €

AP/CP n° 2022-002-084

Construction de deux logements d'urgence sociale et solidaire

Montant voté	CP 2022	CP 2023	CP 2024
450 502 €	360 402 €	90 100 €	0 €

AP/CP n° 2022-003-048

L'aménagement de travaux dédiés à la sécurité routière

Montant voté	CP 2022	CP 2023	CP 2024
380 000 €	180 000 €	200 000 €	0 €

AP/CP n° 2019-004-048

L'aménagement des espaces verts de la Possession

Montant voté	CP 2022	CP 2023	CP 2024
120 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €

Vu la Commission « Finances-Budget » qui s'est réunie le 07 novembre 2022 ;

Considérant les dépenses déjà engagées sur ces programmes d'investissement, il convient de mettre à jour les AP/CP 2022 au Budget Supplémentaire 2022 de la façon suivante :

AP/CP n° 2022-001-074

Construction d'un bâtiment neuf pour l'ALSH maternel

Montant voté	CP 2022	CP 2023	CP 2024
1 076 619 €	23 602	302 855 €	750 162 €

AP/CP n° 2022-002-084

Construction de deux logements d'urgence sociale et solidaire

Montant voté	CP 2022	CP 2023	CP 2024
450 502 €	65 082 €	385 420 €	0 €

AP/CP n° 2022-003-048

L'aménagement de travaux dédiés à la sécurité routière

Montant voté	CP 2022	CP 2023	CP 2024
380 000 €	120 000 €	260 000 €	0 €

AP/CP n° 2019-004-048

L'aménagement des espaces verts de la Possession

Montant voté	CP 2022	CP 2023	CP 2024
120 000 €	0 €	80 000 €	40 000 €

Ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la modification des AP/CP au Budget Supplémentaire 2022 telles que décrites ci-dessus : AP/CP n° 2022-001-074 : construction d'un bâtiment neuf pour l'ALSH maternel,  
AP/CP n° 2022-002-084 : construction de deux logements d'urgence sociale et solidaire,  
AP/CP n° 2022-003-048 : aménagement de travaux dédiés à la sécurité routière,  
AP/CP n° 2019-004-048 : aménagement des espaces verts de la Possession ;

- **DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité et au Trésorier Principal.

**Délibération adoptée par 22 voix Pour, 2 Abstentions (Mme Martin, M. Guicheney).**

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

A Marcheprime, le 17 novembre 2022.

La secrétaire de séance,

  
Christophe LORRIOT



Le Maire,

  
Manuel MARTINEZ

Publication sur le site internet de la commune le 24/11/2022